

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 07 octobre 2021

Le **jeudi 07 octobre deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 30 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; Mme LAMOTHE M. ; Mme VALLET I. ;

Procurations : M. LESCOLE P. à Mme BOUYGUES G ; M. JOUANOU F à Mme BEST C. ; Mme PRACHT BRUNET L. à Mme PRUNET C.

Secrétaire : Mme BOUYGUES G.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du 02 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Projet photovoltaïque

A la question de Mme Le Maire pourquoi reparler de ce sujet alors que lors de la réunion du 06 mai il avait été dit que « Le vote d'un avis favorable ou défavorable sur le projet est repoussé faute d'informations suffisantes sur le projet ». M. BIENAYME répond : la procédure, la mairie doit donner sa position sur le projet initial pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur 13 hectares présenté lors de la réunion du 6 mai 2021 par M. GUIROUS de la société AEDES ENERGIE.

A la question, êtes-vous favorables pour le projet photovoltaïque sur 13 hectares présenté le 06 mai 2021 ? Le conseil municipal est contre à l'unanimité.

Si M. GUIROUS revenait vers la commune pour présenter l'installation de panneaux photovoltaïques exclusivement sur la surface de l'ancienne carrière, le conseil municipal étudierait à nouveau le projet.

III. Changement chaudières logt T2 et T3 : choix de l'entreprise

M. LAFRAGETTE de l'entreprise MTC, avec qui la mairie a un contrat de maintenance pour l'entretien des chaudières, conseille de mettre une chaudière pour le chauffage et un chauffe-eau pour l'eau chaude

A ce jour nous avons reçu 4 devis.

Les conseillers retiennent la solution de chaudières et pas de chauffe-eau.

M. BIENAYME et M. FOUQUET étudierons les devis.

IV. Eclairage public Hameau des Vignes

Suite à notre demande, M. BORIES, technicien de voirie du Grand Figeac a établi un devis pour raccorder le Hameau des Vignes.

Il faut au minimum le budget suivant :

Compteur électrique : forfait Enedis 1250€/ht

Tableau électrique environ 1000€/ht

Rajout point lumineux : massif béton 168.30€/ht, mât (ht 7ml) 465€/ht, luminaire environ 500€/ht, câble électrique 3.51€/ht le ml

A la question, êtes-vous d'accord pour effectuer ce raccordement ? Pour à l'unanimité.

Faire le point sur les travaux de l'éclairage public qui devaient être faits en 2019.

Rappel : éteindre l'éclairage public le samedi 9 octobre pour « Le jour de la nuit »

V. Aménagement RD 840 + carrefour RD 40

Le CAUE a envoyé le rapport suite à sa visite. Présentation de la carte avec des propositions d'aménagement.

Reprendre le contenu du rapport 1ere page « suite à donner »

Mme Le Maire s'est renseignée auprès du Bastit qui a réalisé, à plus petite dimension, le même aménagement qui engendre une baisse de la vitesse. Se rapprocher de Le Bourg, pour connaître le prix de la première tranche de leur aménagement.

Se renseigner pour connaître les subventions qui pourraient nous être accordées.

VI. Demande de subventions :

- Derrière le hublot : NON
- AFM Téléthon : NON

VII. Mise en valeur des moulins et de la perte

Mme Le Maire et M. BRUNET se sont réunis le 29 septembre avec l'association culture et patrimoine, le Parc Naturel Régional des Causses du

Quercy, le Parc et histoire art et histoire pour parler de la mise en valeur des moulins et de la perte

Panneaux circuits autour de 15 000 € (Espédaillac mais la boucle est beaucoup plus longue, 6 kms)

Sécurisation : 15 000 €

- QUESTIONS DIVERSES

 Chemin M. DEVILLAZ

 Demande de panneaux : institut de beauté, atelier de mécanique, atelier électricité

 Salle des fêtes occupation

 Urbanisme :

M. DEWAELE, rue traversière, DP, mise à niveau de la terrasse +sécurisation par un mur (GF a demandé des pièces complémentaires)

Mme FAIVRE, Gruffiel, réhabilitation habitation existante et d'une annexe +addition : permis accordé

Proposition de mettre une borne électrique pour voiture électrique : n'attirera pas de touristes.

Invasion de chats : malheureusement les conseillers ne connaissent pas de solution.

Déchèterie à Puylagarde située sur une propriété privée, la commune ne peut pas intervenir

Carrière, matériaux pour les Théminois

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt-deux heures trente**

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,